

Nations Unies  
ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels



1353<sup>e</sup>  
SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 8 octobre 1965,  
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

|   | Pages |
|---|-------|
| Point 9 de l'ordre du jour:                 |       |
| Discussion générale (suite)                 |       |
| Discours de M. Grimes (Libéria) . . . . .   | 1     |
| Discours de M. Manescu (Roumanie) . . . . . | 5     |
| Discours de M. Odaka (Ouganda) . . . . .    | 9     |
| Discours de M. Khoman (Thaïlande) . . . . . | 13    |

Président: M. Amintore FANFANI (Italie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. GRIMES (Libéria) [traduit de l'anglais]:  
Monsieur le Président, puisque, le 22 septembre, la délégation du Libéria a eu l'honneur de vous féliciter pour votre élection à vos hautes fonctions, je me contenterai de vous offrir cordialement mes félicitations personnelles et d'exprimer l'espoir que vous vous emploierez de toutes vos forces à donner à l'Assemblée générale toute la vie et toute la vigueur possibles. Pour votre tâche difficile et ardue, le Libéria vous présente ses vœux et je puis vous assurer de l'entière coopération et du soutien absolu de ma délégation.

2. Je souhaite également féliciter le Président sortant, Son Excellence M. Alex Quaison-Sackey, d'avoir si habilement présidé l'Assemblée, au cours d'une de ses périodes les plus difficiles. Il s'est acquis par là l'admiration de tous.

3. J'adresse un salut fraternel et je souhaite une cordiale bienvenue à la Gambie, trente-sixième Etat indépendant d'Afrique, ainsi qu'à Singapour et aux Îles Maldives, qui viennent toutes d'être admises au statut de Membre de l'Organisation des Nations Unies pour la présente session. Nous sommes heureux qu'elles viennent nous rejoindre dans l'incessante et méritoire poursuite de la paix et de l'amicale coopération entre les nations.

4. La vingtième session de l'Assemblée générale s'ouvre dans une atmosphère fort assombrie par le doute et la crainte. La guerre latente entre l'Inde et le Pakistan, le conflit armé au Viet-Nam et l'hostilité qui oppose l'Indonésie et Malaisie font clairement apparaître que le désastre redouté par nous n'est plus un petit nuage flottant à l'horizon, mais un orage menaçant prêt à déchaîner son tonnerre sur nos têtes. A cette menace, qui s'accroît rapidement, il faut ajouter le problème des pays divisés, qui persiste malgré une temporaire accalmie. Tous les efforts possibles doivent être faits pour trouver une solution pacifique à ces conflits et à ces problèmes.

5. Devant ces situations brûlantes, devant les crises qu'elles provoquent et qui, par instants, ébranlent le monde, nul ne peut douter qu'il nous soit absolument interdit de ralentir nos efforts pour trouver une solution au problème du désarmement. Si le succès nous échappe depuis 1899, date à laquelle se réunissait à La Haye la première Conférence internationale de la Paix sur la limitation des armements, il ne faut pas que nous acceptions ces échecs. Le but est digne de l'effort et il nous faut donc continuer à consacrer nos énergies à sa poursuite, jusqu'à ce que tout échec connu dans le passé ait livré son secret et nous ait conduit au succès.

6. En avril et en juin 1965, la Commission du désarmement a siégé ici sur l'initiative de l'Union soviétique. Dans son discours d'ouverture<sup>1/</sup>, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a montré les dangers accrus que comportait la course à l'armement nucléaire et exprimé l'espoir que l'on puisse trouver une solution au problème de l'abandon de tous les essais nucléaires comme au problème de la non-prolifération des armes atomiques.

7. Les discussions ont marqué le vif désir commun à toutes les nations de voir une action urgente empêcher la prolifération des forces nucléaires nationales et elles ont abouti à la réouverture à Genève de la Conférence des dix-sept nations. Cette conférence s'est terminée en septembre sur une note d'optimisme modéré.

8. La course aux armements a non seulement conduit à de folles dépenses militaires, mais l'on s'accorde à dire qu'elle a inutilement détourné de leur emploi normal des ressources nécessaires à la construction du progrès et de la paix dans le monde. En outre — et la chose est plus ironique encore, au point d'en être ridicule — elle a accru l'insécurité qu'elle prétendait supprimer. Même dans les pays pourvus de l'armement militaire le plus développé, on se sent sans défense devant la puissance terrifiante de ces armes totalement dévastatrices.

9. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le génie avec lequel il a inventé les armes nucléaires et thermonucléaires a fait naître en l'homme la crainte de provoquer lui-même sa propre destruction. Son aptitude à inventer, en quantité et en qualité, de telles forces destructrices a dépassé sa faculté de trouver une protection adéquate contre sa propre annihilation. Et il n'a pas acquis, tandis qu'il accumulait d'immenses connaissances scientifiques, une sagesse parallèlement accrue qui

<sup>1/</sup> Documents officiels de la Commission du désarmement, 71ème séance.

lui permettrait de mettre ces armes nouvelles sous contrôle international. Ceci fait du désarmement une perspective bien lointaine encore.

10. Mais nous ne pouvons oublier que la grande idée qui fut à la base de notre Organisation, c'est le désir de maintenir la paix et de créer un organisme pratique qui permette le règlement des querelles internationales sans recours aux armes, afin que nos efforts puissent tendre à la poursuite du progrès social, de la justice et d'un mieux-être pour tous.

11. Puisque ce dessein fondamental des Nations Unies ne peut être réalisé dans l'état de tension qui naît de la persistance de la course aux armements, nous ne devons pas nous lasser de nous efforcer d'arriver au désarmement mondial. Tout effort raisonnable doit être tenté pour aboutir à un accord effectif sur le désarmement. Ma délégation soutiendra donc toute proposition pour la réunion d'une conférence sur le désarmement mondial.

12. Et peut-être si nous réussissons à aboutir au désarmement, pourrons-nous destiner certaines des dépenses énormes qu'implique l'armement à des tâches utiles qui assureraient à l'humanité tout entière de meilleures conditions d'existence.

13. Le Comité des Nations Unies sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique a poursuivi ses travaux.

14. Aux Etats-Unis et en Union soviétique, le programme spatial continue à progresser de façon spectaculaire. Nous avons espéré que l'accord Dryden-Blagonravov de 1962 sur un programme de satellites météorologiques<sup>2/</sup> serait le premier d'une série d'accords ultérieurs. Malheureusement, il ne semble pas que l'on ait beaucoup travaillé dans ce sens.

15. Maintenant que l'on envisage le lancement d'un laboratoire orbital avec équipage et qu'il est possible de prévoir une utilisation militaire de l'espace extra-atmosphérique, nous espérons que l'on progressera dans l'étude des dangers susceptibles de résulter des emplois destructeurs de l'espace extra-atmosphérique. Peut-être une convention limitative sur l'emploi de l'espace extra-atmosphérique devrait-elle être établie.

16. On a vu qu'au moment où l'activité du service des secours aux réfugiés européens approchait de son terme, il se présentait de nouveaux problèmes de réfugiés. Nous sommes heureux de constater que, dans son rapport annuel [A/6001 et Corr.1, chap. VI, sect. F], notre Secrétaire général signale qu'un esprit de solidarité internationale s'est manifesté, qui lie le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés d'une part, et soit les gouvernements soit d'autres organismes — intergouvernementaux ou non gouvernementaux — qui s'intéressent au fonctionnement de ses services, d'autre part.

17. La question des réfugiés est actuellement devenue un des problèmes essentiels de l'Afrique et, pour

étudier ce problème, une commission de 10 Etats<sup>3/</sup> a été, en 1964, instituée par l'Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement, des pays membres de l'Organisation de l'unité africaine. Cette commission est complètement organisée et travaille au reclassement des réfugiés en Afrique. Mon Gouvernement espère qu'une étroite coopération s'établira entre le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et la Commission des réfugiés de l'Organisation de l'unité africaine.

18. Nous espérons également que, sur ce point, l'aide apportée par le Haut Commissaire sera maintenue. Le travail fait par lui en diverses parties du monde est fort satisfaisant. Nous croyons que des crédits financiers plus substantiels doivent être prévus pour faire face à ce problème.

19. En dépit du fait que de nombreux pays viennent d'accéder à l'indépendance, la décolonisation reste une question importante que doivent étudier les Nations Unies, à la lumière de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux qui fut adoptée, le 14 décembre 1960, lors de la quinzième session de l'Assemblée générale [résolution 1514 (XV)].

20. Le Gouvernement du Portugal continue d'exercer son action militaire répressive sur les territoires africains sous administration portugaise et n'a pris aucune mesure efficace pour satisfaire aux clauses des résolutions adoptées en 1963 par le Conseil de Sécurité.

21. A cette date, le Conseil, par la résolution 180 (1963), a établi que les activités portugaises représentaient un trouble sérieux pour la paix et la sécurité en Afrique, et le Portugal a été invité à reconnaître le droit des peuples occupant ces territoires à l'autodétermination et à l'indépendance. Il a été invité à cesser toute répression, à retirer toutes les forces, militaires et autres, destinées à cette répression, à proclamer une amnistie politique pleine et entière et à prévoir des conditions qui permettraient le libre fonctionnement des partis politiques. Il a été invité à négocier, sur la base de la reconnaissance du droit à l'autodétermination, avec les représentants qualifiés des partis politiques, "à l'intérieur comme à l'extérieur des territoires" dans l'intention de transférer le pouvoir à des institutions politiques, issues d'élections libres et représentatives des peuples. Enfin, il a été invité à accorder par la suite l'indépendance à tous les territoires, selon les aspirations de leurs peuples.

22. La situation s'est encore aggravée. La République du Sénégal a été contrainte d'introduire une autre plainte devant le Conseil de Sécurité touchant des violations de sa frontière par les forces portugaises, et les Etats africains reprendront bientôt toute la question devant le Conseil de Sécurité pour qu'il l'étudie et qu'il prévoie une action susceptible d'assurer l'exécution de ses résolutions.

23. L'affaire du Sud-Ouest africain est actuellement soumise à la Cour internationale de Justice.

<sup>2/</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième Session, Annexes, point 27 de l'ordre du jour, document A/C.1/880.

<sup>3/</sup> Commission spéciale pour l'étude du problème des réfugiés en Afrique.

Néanmoins, on signale que le Gouvernement Sud-Africain vient d'accorder des concessions à certaines compagnies pour l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles et humaines de ce territoire et que, d'autre part, certaines des recommandations de la Commission Odendaal, y compris la création de "territoires réservés" aux non-Européens, sont en cours d'application.

24. Nous considérons l'action entreprise sur ce point par l'Afrique du Sud comme répréhensible, car nulle action ne doit être entreprise, si elle est contraire aux intérêts du territoire sous tutelle et de ses habitants, tant que l'affaire est en cours d'instruction judiciaire.

25. La situation en Rhodésie, où un gouvernement raciste et minoritaire menace de proclamer unilatéralement son indépendance au mépris de l'intérêt et de la volonté de la majorité africaine, représente un grave danger.

26. Cette question a été appelée, en avril dernier, par les Etats africains devant le Conseil de Sécurité et elle a fait l'objet de six séances de discussion<sup>1/</sup>. Le 6 mai, le Conseil de Sécurité a adopté une résolution [202 (1965)], où il notait et approuvait l'opinion de la population de la Rhodésie de Sud qui, dans sa majorité, souhaite que le Royaume-Uni réunisse une conférence constitutionnelle. Il priait le Royaume-Uni de ne pas accepter une déclaration unilatérale d'indépendance, de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'opposer à une telle déclaration, de ne transférer à l'actuel gouvernement de la Rhodésie du Sud aucun des pouvoirs ou des attributs de la souveraineté, mais de promouvoir l'accession de ce pays à l'indépendance par un système démocratique répondant aux aspirations de la majorité de sa population. Il invitait en outre le Royaume-Uni à entreprendre des consultations et à réunir une conférence de tous les partis politiques, afin d'adopter de nouvelles dispositions constitutionnelles acceptables pour la majorité.

27. On sait qu'il n'a été répondu à aucune de ces invitations.

28. Il nous est fort difficile, en Afrique, de comprendre la position du Gouvernement du Royaume-Uni. Le 25 octobre 1964, le premier ministre Harold Wilson faisait une déclaration énergique sur la position de son gouvernement à l'égard de la Rhodésie. En la concluant, il mettait en relief "qu'une déclaration d'indépendance serait un geste manifeste de défi et de rébellion et qu'elle constituerait une trahison".

29. Pourtant ce même gouvernement a pratiquement déclaré que si l'actuel gouvernement de minorité de la Rhodésie proclamait unilatéralement son indépendance, il n'entreprendrait aucune action militaire contre ce "geste de défi et de rébellion". On notera avec intérêt que telle ne fut pas l'attitude dudit gouvernement à Chypre ou en Guyane anglaise. A Aden, aujourd'hui, le Gouvernement du Royaume-Uni prend des mesures pour combattre la rébellion contre l'autorité constitutionnelle.

30. On se demande alors si cette déclaration préalable du Gouvernement du Royaume-Uni n'était pas destinée à laisser au gouvernement minoritaire plus de latitude pour proclamer cette indépendance même. Une explication sur ce point ne manquerait pas d'intérêt. En tout état de cause, n'oublions pas qu'une solution valable est facile à trouver si l'on accepte la volonté dûment exprimée par la majorité.

31. La haineuse et immorale politique de l'apartheid, le Gouvernement de l'Afrique du Sud continue à la pratiquer, sans honte, sans remords et avec beaucoup d'obstination. Cette politique est une violation des principes de la Charte des Nations Unies et elle frustre la majorité de la population de ses droits essentiels et fondamentaux, grâce à une combinaison de lois soigneusement préparées. Une attitude aussi pernicieuse est sans précédent.

32. Malheureusement, en dépit des paroles prononcées par la presque totalité de ses membres, l'Organisation des Nations Unies n'a pas pu, jusqu'ici, prendre les mesures hardies et vigoureuses qui seraient nécessaires pour renverser le cours des choses en Afrique du Sud. On ne construira jamais l'ordre et la paix du monde sur une injustice aussi flagrante. Il est bien téméraire de penser autrement.

33. Si, dans un passé récent, il y a eu plusieurs régimes autoritaires qui se sont rendus coupables de tyrannie à des degrés divers, seul le régime de l'Afrique du Sud a été mille et mille fois convaincu d'avoir établi et exercé la forme la plus odieuse et la plus vile de la tyrannie — celle qui se fonde sur le racisme.

34. L'apartheid n'est pas seulement répugnant du point de vue moral. Il représente pour la paix du monde une menace claire et qui s'affirme sans cesse, et, à ce titre, il justifie largement l'application de sanctions. Les témoignages ne manquent pas pour prouver que la population africaine se trouve — à contrecoeur, mais fatalement — amenée à l'adoption de la violence comme solution de sa situation désespérée, face aux lois de répression.

35. Si, en toute bonne foi, nous devons remplir l'obligation solennellement souscrite, aux termes de la Charte, de promouvoir et d'encourager "le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion", alors, il nous faut entreprendre une action résolue pour empêcher une nation membre de se moquer de cette obligation et de faire dédaigneusement fi de toutes les décisions et de toutes les recommandations.

36. L'an dernier, le groupe d'experts du Conseil de Sécurité a déclaré dans son rapport<sup>2/</sup> que l'avenir de l'Afrique de Sud devrait être réglé par l'ensemble de son peuple, que le maintien de la situation actuelle conduirait à un conflit violent et tragique pour toute la population de l'Afrique du Sud, et que l'on devrait s'efforcer d'établir une convention nationale représentative de la population tout entière, afin de prévoir un avenir nouveau pour ce pays. Les experts ont également déclaré que si l'Afrique du

<sup>1/</sup> Documents officiels du Conseil de Sécurité, vingtième année, 1194ème, 1195ème, 1197ème, 1199ème, 1201ème et 1202ème séances.

<sup>2/</sup> Ibid., dix-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1964, document S/5658, annexe.

Sud n'acceptait pas ces recommandations on ne pourrait que recourir à des sanctions massives.

37. Visiblement soucieux de ne pas adopter une mesure aussi sérieuse sans une étude adéquate de son efficacité, le Conseil de Sécurité a créé un Comité d'experts composé des Membres qui appartenaient au Conseil en 1964 et ce comité vient de remettre son rapport<sup>2/</sup>. Ce rapport sera incessamment discuté devant le Conseil de Sécurité.

38. Ce rapport conclut qu'il existe plusieurs secteurs vulnérables dans l'économie sud-africaine et que l'efficacité de mesures économiques dépendrait directement de l'universalité de leur application comme des modalités et de la durée des contraintes exercées. C'est ainsi que l'économie de l'Afrique du Sud pourrait être sérieusement affectée par un embargo commercial général et par une coupure des moyens de communication. On a discuté de la création d'un système adéquat pour interdire aux Etats et aux individus d'éviter les mesures arrêtées.

39. Ces conclusions ne diffèrent guère des conclusions adoptées lors de la Conférence internationale des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud qui se tint à Londres en avril 1964.

40. Le problème est sérieux et il se pose depuis si longtemps qu'une action effective est nécessaire si l'on veut tenter d'aboutir à une solution définitive. Ma délégation espère que, lors du très prochain examen de cette question devant le Conseil de Sécurité, on ne se contentera plus de casuistique ou de feux d'artifice, mais que l'on n'hésitera point à prendre des mesures immédiates et directes.

41. L'une des réalisations importantes de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale a été l'érection de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement en un organisme permanent de l'Assemblée générale, qui se réunira tous les trois ans. Cela permettra une action concrète dans le domaine du commerce, et du commerce dans ses relations avec le développement économique.

42. Ce pourrait être là une décision de grande portée, car elle se place exactement au milieu de la décennie des Nations Unies pour le développement d'autant que nous sommes encore loin d'en avoir atteint les objectifs. La situation économique, d'ailleurs, pour les pays en voie de développement décline, semble-t-il, plutôt qu'elle ne prospère.

43. La décennie pour le développement envisageait pour 1970 un taux d'accroissement de 5 p. 100 dans les pays en cours de développement. On signale que ce taux a légèrement baissé. L'aide offerte par les pays "donneurs" s'est stabilisée, tandis que les pays en cours de développement ont augmenté leur capacité d'employer utilement une aide accrue.

44. Commentant récemment ces faits à Paris, M. Georges Woods, président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, déclarait: "Le niveau actuel du service des emprunts est dangereusement élevé. Cela signifie qu'une part importante du montant des nouveaux

emprunts doit faire face au service d'obligations préalablement contractées, au lieu de s'investir dans de nouveaux développements profitables. Quand on considère tous les paiements pour service et pour dividendes, tant de la dette publique que de l'investissement privé, les sorties des pays en cours de développement correspondant environ à la moitié de tout l'afflux en capital brut que ces pays reçoivent de toutes les sources possibles. A moins qu'une partie importante de ce vide ne soit comblée par un recours à des conditions de prêt très modérées, je crois qu'il faut envisager pour l'avenir un ralentissement inévitable et douloureux du développement économique et même du commerce international."

45. D'autre part, il semble qu'il y ait une tendance à un durcissement des conditions d'octroi des prêts. Ces faits ont forcément un effet fâcheux sur le progrès économique des pays en cours de développement.

46. Dans un rapport soumis en juin 1965 au Conseil économique et social<sup>2/</sup>, le Secrétaire général a révélé que la cadence de l'accroissement des structures économiques continuait à être lente et que l'aide internationale aux pays en voie de développement avait "virtuellement cessé de s'accroître" au moment même où une soudaine poussée démographique exige des mesures urgentes. Il en ressort donc que le monde en voie de développement s'appauvrirait dans la seconde moitié de la décennie pour le développement si la politique des gouvernements ne tendait pas à améliorer l'enseignement et la santé publique, si d'autres services similaires n'étaient pas organisés et si des mesures ne pouvaient pas être prises pour abaisser le taux de natalité, accroître les investissements à long terme, et caetera.

47. Avec une majorité de la population mondiale soumise à des conditions d'existence au-dessous de la normale, la perspective économique paraît sur ce point affligeante pour les pays en cours de développement. C'est pourquoi, nous continuons d'espérer que les pays en cours de développement adopteront une politique qui accroîtra le revenu des exportations de matières premières et qui nous permettra de nous assurer les fonds nécessaires à notre existence. C'est là, en définitive, l'intérêt profond de tous les pays.

48. Les pays développés ne doivent pas oublier ce joyau de sagesse exprimé, il y a plus d'un siècle, par le grand Président Abraham Lincoln, quand il disait: "Tant que l'homme existe, c'est son devoir, non seulement d'améliorer sa propre condition, mais encore de contribuer au progrès de l'humanité."

49. Au Conseil économique et social, on s'est accordé à penser qu'il conviendrait de consolider le Fonds spécial et le Programme élargi d'assistance technique. Les raisons que l'on a données de cette nécessité — assouplissement des activités, établissement de plans généraux, coordination des programmes — sont tout à fait valables et contribueraient à un accroissement d'efficacité. Ma délégation soutiendra donc cette mesure.

<sup>2/</sup> Ibid., vingtième année, Supplément spécial No 2 (S/6210 et Add.1).

<sup>2/</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexe, point 2 de l'ordre du jour, document E/4071.

50. Mon gouvernement a toujours déclaré qu'à ses yeux les mesures destinées au maintien de la paix représentent une importante fonction des Nations Unies et une responsabilité collective de tous les Etats Membres. Il semble qu'aujourd'hui les grandes puissances et les petites puissances, activement soutenues par elles, entendent choisir celles des mesures pour lesquelles elles acceptent d'engager des dépenses. C'est là, à notre avis, une attitude regrettable, mais qui paraît avoir été la seule solution possible de cette situation. Il conviendra alors que l'Organisation des Nations Unies établisse des règles directrices pour coordonner les responsabilités de base, qui incombent au Conseil de Sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et les responsabilités qui restent dévolues à l'Assemblée générale. A cet égard, la proposition de l'Irlande [A/5966/Rev.2] devrait être l'objet de tout le soin et de toute la considération désirables.

51. Pour marquer le soutien que nous accordons à l'Organisation des Nations Unies et l'intérêt que nous prenons à la solution de la crise financière actuelle, mon gouvernement a offert une contribution sans aucune condition.

52. Nous célébrons tous l'année de la coopération internationale. Nous avons voulu éduquer notre peuple, et particulièrement les jeunes écoliers, pour qu'ils comprennent le but et la valeur de notre Organisation, comme ses succès et ses échecs au cours des vingt dernières années. Nous avons cherché à bien marquer ce que signifie la coopération internationale et comment elle devrait fonctionner entre les nations pour assurer l'amélioration de notre monde.

53. Il y a un peu plus de 20 ans que l'emploi des armes nucléaires mettait fin à la seconde guerre mondiale, la plus dévastatrice des guerres de l'histoire. Après toute cette destruction de l'existence et de la propriété des hommes, l'espoir naissait grâce à la création de l'Organisation des Nations Unies. On sentait que notre Organisation maintiendrait la paix et la sécurité internationales et que les efforts de l'homme se tourneraient alors vers des objectifs plus salutaires, tels que le développement des ressources humaines et naturelles, le progrès social, la justice et une amélioration de l'existence de tous. Le préambule de notre Charte exprimait un noble idéal.

54. Nos espoirs ont été ébranlés. L'année qui s'achève a été pour notre Organisation une pénible année de crise prolongée. Et nos épreuves ne sont pas à leur terme, encore qu'aujourd'hui l'Assemblée se soit remise à fonctionner normalement, car nous sommes encore affaiblis par le fardeau d'une dette dont il nous faudra, à toute force, nous débarrasser avant de retrouver toute notre vigueur et toute notre vitalité.

55. Au cours des années passées, notre Organisation a connu des échecs et connu des succès. Si, pour des raisons égoïstes, nous la laissons détruire, il nous faut considérer la redoutable alternative qui s'offre à nous. Il convient donc que subsiste le mutuel intérêt que nous prenons au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Quels

que soient les problèmes qui ont amené la situation présente, nous voici requis aujourd'hui de rechercher honnêtement les solutions adéquates qui renforceront notre Organisation au lieu de l'affaiblir et qui lui permettront de remplir beaucoup mieux sa fonction.

56. Parlant à Monrovia, le 2 octobre 1965, de la situation du monde et des inquiétudes qu'elle lui inspirait, le Président du Libéria déclarait:

"Conscient du danger constant de l'anarchie et de la ruine, je fais appel au Libéria et aux Libériens, à l'Afrique et aux Africains, à toutes les nations et à tous les peuples qui recherchent la paix avec ferveur, afin qu'ils s'unissent pour exiger une renaissance de l'influence, de la confiance, de l'autorité et de la puissance de l'Organisation des Nations Unies, car elle reste le meilleur et, à vrai dire, le seul instrument que nous ayons entre les mains et qui soit peut-être capable de supprimer la guerre et toutes ses terreurs.

"Aux nations, pour lesquelles l'Organisation des Nations Unies représente la meilleure protection, il nous faut demander: "Voulons-nous l'Organisation des Nations Unies ou bien ne voulons-nous rien?" Car si nous ne soutenons pas et si nous n'exigeons pas que les autres soutiennent cet unique instrument de paix, un jour viendra où il ne nous restera rien."

57. Qui donc n'a pas été amené à faire de nouvelles réflexions sur le destin de notre Organisation lorsque S. S. le pape Paul VI, parlant dans la même veine que le Président du Libéria, déclarait: "L'édifice que vous avez construit ne doit plus jamais tomber en ruine; il doit être perfectionné et adapté aux exigences que l'histoire du monde présentera." (1347ème séance, par. 26.)

58. En dépit des difficultés présentes, engageons-nous de nouveau à remplir l'idéal des Nations Unies. Essayons de mettre à tout jamais un terme à la guerre. Décidons de trouver des solutions aux nouveaux problèmes et aux tensions nouvelles que le progrès apporte en son sillage.

59. C'est là une grande tâche. C'est une tâche difficile, mais il nous faut y faire face pour le bien de toute l'humanité.

60. M. MANESCU (Roumanie): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser les félicitations de la délégation de la République socialiste de Roumanie pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, lors de sa vingtième session. Nous sommes heureux que les travaux de l'Assemblée générale bénéficient de l'autorité et de la compétence de l'une des personnalités les plus marquantes de l'Italie, pays avec lequel la Roumanie entretient des relations toujours plus étroites, nos peuples étant liés par des affinités de langue et de culture.

61. Je tiens à m'associer aux remerciements exprimés, de cette tribune, à M. Quaison-Sackey, ministre des affaires étrangères du Ghana, qui a fait de remarquables efforts pour s'acquitter de la tâche qui lui avait été impartie de présider les travaux de l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session.

62. Le trait dominant se dégageant des événements qui ont marqué les 20 années écoulées depuis la création des Nations Unies est l'apparition et la consolidation d'un grand nombre d'Etats indépendants. Il s'agit là d'un long processus historique, au début duquel, il y a 100 ans, permettez-moi de le rappeler, se situe la formation presque simultanée de la Roumanie et de l'Italie en tant qu'Etats nationaux modernes. Ce mouvement, qui allait s'imposer avec une vigueur toujours plus grande, se trouve entraîné, à notre époque, la totalité de l'humanité. Une preuve de la force et du dynamisme de ce processus est la formation, au cours seulement de ces deux dernières décennies, de 50 nouveaux Etats, et nous avons le plaisir à cette session de souhaiter la bienvenue, au sein de notre organisation, aux plus récents d'entre eux: la Gambie, les Iles Maldives et Singapour.

63. Les changements apportés à la carte politique du globe sont un résultat de la lutte des peuples pour une existence indépendante. En parfait accord avec cette tendance historique, l'abolition définitive et dans les plus brefs délais des dernières formes de l'oppression coloniale, ainsi que la consolidation politique et économique des Etats qui ont récemment accédé à la liberté deviennent des tâches toujours plus pressantes. Ces Etats apportent à la configuration du monde contemporain l'impératif de leur plein épanouissement comme entités indépendantes, par l'édification de leurs propres institutions durables et fortes, par l'application de programmes nationaux de développement économique, culturel et social destinés à rattraper le retard causé par la domination étrangère.

64. Corollaire de ce phénomène objectif est le principe selon lequel il appartient aux peuples de résoudre leurs affaires intérieures et extérieures conformément à leurs aspirations à la liberté et au progrès. Ce principe se trouve placé au premier plan de la vie internationale contemporaine, étant indissolublement lié à l'exigence de réaliser l'égalité en droits de tous les Etats, grands ou petits. Ce n'est que dans ces conditions que la communauté internationale peut bénéficier de l'intégralité de ses possibilités matérielles et spirituelles, de la grande variété de ressources et de talents que tout peuple aspire à mettre en valeur.

65. Les nouveaux Etats, pour se former et se consolider, ont dû et doivent vaincre la résistance des forces qui essaient d'arrêter la marche de l'histoire. Pour justifier leur immixtion politique et économique dans les affaires des autres Etats, ces forces emploient tous les moyens, se prévalent des "théories" qui présentent la souveraineté et l'indépendance comme des concepts périmés et vont jusqu'aux interventions armées. Les formes de leurs actions diffèrent mais le contenu en reste le même, à savoir: la négation du droit de chaque peuple à disposer de son propre sort, la tendance à prolonger à tout jamais des relations d'inégalité, à maintenir ou à rétablir les anciens privilèges.

66. Une paix réelle et durable ne saurait être édifiée qu'en respectant la volonté et les intérêts légitimes des peuples. L'histoire est là pour attes-

ter que la paix qui ne repose pas sur ces principes a un caractère instable et, loin d'éteindre les foyers de conflits, les attise. Chaque peuple a le droit sacré de choisir les voies de son développement politique et social et de défendre sa liberté contre toute intervention du dehors. C'est pourquoi, selon le Gouvernement roumain, le développement multilatéral de la coopération internationale a comme prémisses la possibilité pour chaque peuple d'affirmer son entité et sa personnalité et de jouir librement de toutes les conditions nécessaires à son progrès matériel et spirituel.

67. La loi fondamentale de la République socialiste de Roumanie consacre cette conception en tant que principe constitutionnel et proclame que les relations extérieures de la Roumanie sont basées sur le respect de la souveraineté et de l'indépendance nationales, sur l'égalité en droits et sur le principe de réciprocité, sur la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays.

68. A l'occasion de l'adoption de la Constitution, Nicolas Ceausescu, secrétaire général du Comité central du parti communiste roumain, relevait devant la grande Assemblée nationale ces principes dans les termes suivants:

"Tout le déroulement de la vie internationale montre que le respect de ces principes est d'une importance déterminante pour le développement de relations normales entre Etats, pour la garantie du droit de chaque peuple de décider lui-même de son propre sort, de résoudre seul ses propres affaires, selon sa volonté. Les immixtions, sous toute forme, dans les affaires d'autres peuples, freinent leur progrès social, provoquent la tension et la méfiance entre les Etats, nuisent à la coopération internationale, créent des dangers pour la cause de la paix."

69. C'est au Viet-Nam que nous voyons aujourd'hui les aspirations à la liberté et à l'indépendance d'un peuple s'opposer, de la manière la plus frappante, à la politique de force et d'immixtion brutale. En ce moment même, des bombes continuent à tomber au Viet-Nam et des forces expéditionnaires étrangères, à des milliers de kilomètres de leur propre pays, sèment la ruine et la mort dans les rangs d'un peuple qui défend avec courage et dignité son droit de vivre librement dans une patrie réunifiée. L'intervention militaire des Etats-Unis d'Amérique au Viet-Nam constitue une violation flagrante des normes élémentaires qui régissent les relations internationales, envenime l'atmosphère internationale et crée de graves dangers pour la paix dans le sud-est de l'Asie et dans le monde entier.

70. La délégation de la Roumanie réaffirme du haut de cette tribune l'entière solidarité du peuple et du gouvernement roumain avec l'héroïque peuple vietnamien. Le Gouvernement roumain appuie avec fermeté la position de la République démocratique du Viet-Nam et du Front national de libération du Viet-Nam du Sud, unique représentant légitime du peuple dans cette partie du pays, en ce qui concerne les moyens de résoudre le problème vietnamien. Ce problème pourra trouver sa solution et la paix pourra être rétablie sur la base des accords con-

clus à Genève en 1954<sup>8/</sup>, par la cessation des actes agressifs contre la République démocratique du Viet-Nam, le retrait des troupes et de l'armement américains du Viet-Nam du Sud et le respect du droit qu'a le peuple vietnamien de décider seul de ses affaires intérieures, sans aucune immixtion étrangère.

71. Des débats qui ont déjà eu lieu au cours de cette vingtième session de l'Assemblée générale se dégagent la préoccupation, que nous trouvons justifiée, de faire de notre organisation un instrument qui réalise véritablement la coopération internationale et puisse servir la cause d'une paix fondée sur l'équité et la justice.

72. De l'avis de la délégation roumaine, on ne saurait trouver les voies et les méthodes à même de renforcer l'ONU que dans les principes de la Charte, dans le souci permanent de refléter fidèlement les réalités et les transformations du monde contemporain, dans le respect intégral du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ainsi que du principe de l'égalité souveraine des Etats. L'Organisation a enregistré des résultats positifs dans la mesure où son activité a été en concordance avec les processus objectifs de l'histoire, a favorisé la création et le développement des nouveaux Etats, dans la mesure où elle a milité afin de promouvoir les droits souverains des pays, exprimant ainsi les aspirations des peuples à la liberté et au progrès. Par contre, chaque fois qu'elle a été utilisée en vue de promouvoir certains intérêts unilatéraux, étrangers à l'esprit et à la lettre de la Charte, l'ONU s'est trouvée dans une impasse et il suffit de rappeler, à cet égard, la dernière session de l'Assemblée générale.

73. En fin de compte, l'Organisation des Nations Unies n'est que la somme de ses parties, c'est-à-dire des Etats qui, librement et de leur propre gré, deviennent Membres de l'ONU, animés par le désir d'y trouver un cadre propice à l'affirmation de leur personnalité. L'Organisation des Nations Unies est le forum où l'on doit assurer à chaque Etat le droit d'apporter en pleine égalité sa contribution spécifique en vue de trouver les solutions qu'exigent les grands problèmes qui se posent à l'humanité. A cet égard il y a lieu de retenir le fait qu'une plus ample représentation au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social a été assurée aux Etats de l'Asie et de l'Afrique qui ont récemment accédé à l'indépendance.

74. L'Organisation des Nations Unies continue cependant d'être privée de l'une des conditions essentielles à son bon fonctionnement: l'universalité. Les préjudices causés par le maintien de cette situation à l'ONU et à sa capacité de contribuer à résoudre d'une façon efficace les problèmes importants dont l'Organisation est saisie, ont imposé, depuis longtemps, la nécessité de réaliser son universalité. Désirant contribuer à l'application des principes fondamentaux qui doivent régir l'activité de l'ONU, la Roumanie a appuyé l'inscription à l'ordre du jour de la présente session du point intitulé "Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies"

<sup>8/</sup> Accords sur la cessation des hostilités en Indochine signés le 20 juillet 1954.

[voir A/5971 et Add.1 et 2]. Le refus de restituer à cette grande puissance, fondatrice de l'ONU, la place qui lui revient, constitue un acte illégal qui se retourne contre l'Organisation; des problèmes majeurs comme ceux du désarmement, du développement économique et social sont autant d'exemples prouvant qu'il est difficile de concevoir que l'on puisse trouver des solutions viables tant que l'ONU continuera à être privée de la contribution des représentants d'un quart de la population du globe.

75. Le rôle important joué par la République populaire de Chine dans la vie internationale est une réalité incontestable, qui trouve son expression dans les propositions faites et dans les initiatives prises par son Gouvernement, parmi lesquelles nous mentionnons la convocation d'une conférence des chefs d'Etat en vue de l'interdiction et de la destruction totale des armes nucléaires, proposition à laquelle ont adhéré un bon nombre de pays, parmi lesquels la Roumanie.

76. Les propositions qui tendent à améliorer l'activité de l'ONU sont nombreuses et variées, et le désir de résoudre les difficultés qui se rattachent aux attributions et aux responsabilités de l'ONU a inspiré, lors de la présente session également, des suggestions et des appels. A notre avis, la pierre de touche de telles propositions est le respect des prérogatives fondamentales de la souveraineté et de l'égalité en droits de tous les Etats. A cet égard, il nous semble que les paroles prononcées, il y a 30 ans, par Nicolas Titulesco, homme d'Etat roumain, figure préminente de la diplomatie européenne, dévoué à la cause d'une organisation internationale efficace, ont gardé toute leur actualité:

"Il n'y a pas de place dans l'organisation actuelle de la communauté internationale pour un super-Etat. Ce dernier est remplacé par une association volontaire d'Etats libres, ayant l'obligation de se soumettre à la loi acceptée par eux en vertu de leur propre souveraineté. En conséquence, à l'heure actuelle, la loi internationale apparaît à tout le monde non pas comme une loi de subordination, mais comme une loi de coordination, et la situation de chaque Etat par rapport aux autres non pas comme une situation de dépendance, mais une situation d'indépendance."

77. La découverte de l'énergie atomique a ouvert la perspective d'utilisation d'une force, insoupçonnée auparavant, pouvant maîtriser la nature et faire progresser la civilisation. Si la réalisation des espoirs engendrés par cette perspective reste du domaine de l'avenir, le présent est menacé par le danger que l'énergie atomique soit utilisée contre l'homme et contre les valeurs créées par l'humanité, le présent est menacé par le spectre de la guerre nucléaire. L'existence d'énormes stocks d'armes nucléaires aggrave ce danger et exerce une influence profondément négative sur l'ensemble de la vie internationale.

78. Notre conviction, amplement exprimée par le Gouvernement roumain dans le cadre de la Commission du désarmement de l'ONU, dans celui du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement et à maintes autres occasions, est que cette situation

exige que soient entreprises des actions majeures, dignes de la confiance des peuples et à la mesure du danger nucléaire, en vue de liquider effectivement ce danger, de consolider la paix et la sécurité internationales. Voilà pourquoi la Roumanie se prononce pour l'interdiction inconditionnée des armes nucléaires et pour la destruction intégrale des stocks existants, pour la cessation de la course aux armements et pour la réalisation du désarmement général.

79. L'expérience de l'après-guerre montre que l'une des sources de la tension internationale et de la méfiance entre les Etats est l'existence de bases militaires et de forces armées étrangères sur le territoire d'autres Etats. L'intérêt du raffermissement de la paix et de l'abolition de toutes les formes d'ingérence dans les affaires d'autres peuples exige la suppression de toutes les bases militaires étrangères ainsi que le retrait de toutes les troupes qui se trouvent sur le territoire d'autres Etats.

80. La Roumanie se prononce, en même temps, en faveur de la création de zones dénucléarisées dans différentes régions du globe, contre les plans visant à créer des forces nucléaires multilatérales ou atlantiques de l'OTAN, pour la suppression des blocs militaires, pour la liquidation des séquelles de la deuxième guerre mondiale par la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne, compte tenu de la réalité objective de l'existence des deux Etats allemands.

81. Nous sommes également en faveur de la proposition ayant trait à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement<sup>9/</sup> avec la participation de tous les Etats.

82. La réalisation du désarmement s'impose non seulement en raison de la nécessité de renforcer la sécurité internationale, mais aussi parce qu'elle représente une prémisses indispensable pour pouvoir consacrer au développement économique toutes les ressources matérielles et tout le potentiel d'énergie et de science dont dispose l'humanité.

83. Cette nécessité est devenue d'autant plus impérieuse qu'orienter l'économie nationale dans la voie d'un progrès rapide constitue de nos jours une préoccupation dominante pour la plupart des Etats Membres de notre organisation qui désirent donner une solide assise économique à l'indépendance politique à laquelle ils ont accédé et rendre plus rapide l'amélioration du niveau de vie de leurs peuples. Cette aspiration commune doit se réaliser dans des conditions historiques concrètes extrêmement différentes; souvent ces conditions varient d'un pays à l'autre dans le cadre de la même région géographique. La conséquence naturelle en est la diversité des points de vue exprimés, ainsi que celle des formes et des méthodes utilisées.

84. Dans un monde fondé sur l'existence de nations et d'Etats souverains, la politique économique de chaque pays doit, afin de donner les résultats attendus, partir de l'évaluation réaliste de ses propres besoins et de l'utilisation intensive de toutes ses ressources. En d'autres termes, les véritables solutions se trouvent, en premier lieu, dans le jardin

de chacun; pour les découvrir, il faut le cultiver avec soin.

85. Il est nécessaire que l'ONU continue à être profondément préoccupée par un problème aussi important que celui de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles.

86. Etant donné que les nations et les Etats ne vivent pas isolés les uns des autres, mais qu'ils sont réciproquement rattachés par des milliers de liens, la coopération internationale active, l'intensification des relations économiques entre Etats acquièrent un poids toujours plus grand. Tenant compte de ce fait, la République socialiste de Roumanie a proposé l'adoption d'un code de principes que les Etats devraient prendre pour guide dans leurs relations économiques mutuelles [voir 1215<sup>ème</sup> séance, par. 106].

87. C'est en partant de ces considérations que le Gouvernement roumain apprécie favorablement les échanges de données d'expérience et d'opinions qui ont eu lieu lors des grands débats organisés, ces dernières années, par l'ONU. Ces échanges ont contribué à ce que soient aujourd'hui largement reconnues certaines exigences fondamentales, telles que l'abolition de structures anachroniques par la voie de réformes agraires, l'industrialisation et la planification qui, tout récemment encore, étaient mises en doute par certains.

88. A notre Organisation incombe, en même temps, la tâche de faciliter aux pays en voie de développement la mise en œuvre des programmes que ceux-ci veulent entreprendre. La Roumanie appuie les activités de l'ONU qui ont pour but de transmettre à ces pays les conquêtes de la science et de la technologie modernes, l'octroi d'assistance technique ainsi que la formation de spécialistes.

89. Comme j'ai eu l'honneur de le dire à cette tribune, lors de la dernière session de l'Assemblée générale, à la 1308<sup>ème</sup> séance, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui a eu lieu à Genève en 1964, constitue le début d'une nouvelle étape de l'activité de notre organisation dans ce domaine.

90. Nous estimons que le mécanisme nouvellement créé doit passer maintenant à la mise en œuvre des propositions formulées afin d'éliminer les conséquences négatives résultant de la persistance de certaines formes de discrimination dans le commerce international et de la détérioration des termes de l'échange en ce qui concerne les pays en voie de développement.

91. De même, nous croyons utile que les préoccupations de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'économie soient complétées par l'inclusion du facteur humain, sujet et objectif de tout développement économique. Il nous semble également que le moment est venu de nous pencher sur l'opportunité d'une action concertée de l'Organisation et de ses institutions spécialisées, en vue d'un examen complet de l'ensemble de ces problèmes.

92. L'expérience de la Roumanie, dans le domaine de la construction économique, démontre que l'effort fait en vue d'utiliser toutes ses ressources naturelles et tout son potentiel de travail constitue la base

<sup>9/</sup> Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/224.

nécessaire pour assurer à une population en pleine croissance des conditions de vie matérielle et spirituelle dignes de notre époque. Guidés par cette conception, nous avons fondé le développement harmonieux de toutes les branches de l'économie nationale sur l'industrialisation du pays. Les efforts déployés dans ce sens se sont matérialisés par un rythme d'augmentation de la production industrielle qui, au cours des six dernières années, a atteint plus de 14 p. 100, et grâce auquel le volume de cette production est aujourd'hui dix fois plus grand que celui d'il y a deux décennies.

93. Le désir de paix qui anime notre gouvernement et l'accroissement du potentiel économique du pays trouvent leur expression, entre autres, dans la politique d'extension des relations économiques de la Roumanie avec tous les pays, quel que soit leur système social et politique — dans l'esprit de la co-existence pacifique. Au cours des six dernières années, le volume des échanges commerciaux avec l'étranger s'est accru de plus de deux fois, à un rythme sensiblement plus rapide que celui du revenu national. Nous avons cité ces chiffres parce qu'ils témoignent du fait que le développement multilatéral de l'économie nationale, entrepris en fonction d'une industrialisation menée à un rythme soutenu, représente la condition indispensable pour entraîner toujours davantage chaque pays dans l'engrenage de l'ensemble des relations économiques mondiales.

94. Il existe un lien indissoluble entre les préoccupations qui concernent l'édification d'une vaste œuvre sociale et économique pour le bien-être de notre peuple — préoccupations qui constituent l'objectif fondamental de notre gouvernement sur le plan de la politique intérieure — et la politique étrangère de la Roumanie qui tend à faire diminuer la tension internationale, à développer la coopération entre les peuples et à renforcer la paix du monde.

95. Il est naturel que le Gouvernement roumain accorde une attention toute particulière au développement des relations de bon voisinage entre les Etats situés dans notre zone géographique, et qu'il s'efforce de favoriser le rapprochement et l'entente entre les Etats balkaniques, afin de rétablir un climat favorable à une coopération amicale dans cette partie de l'Europe jadis si tourmentée. Les éléments positifs survenus ces dernières années dans les relations interbalkaniques font apparaître les possibilités qui pourraient être mises en valeur par la conclusion d'un traité ayant pour objet la transformation des Balkans en une zone de paix et de coopération pacifique.

96. A l'ordre du jour de la présente session figure la question suivante: "Mesures à prendre, à l'échelon régional, en vue d'améliorer les relations de bon voisinage entre les Etats européens ayant des régimes sociaux et politiques différents" [point 33 de l'ordre du jour]. Selon la délégation roumaine, les débats portant sur ce problème devraient stimuler toutes les tendances positives qui convergent vers l'amélioration des relations de coopération en Europe. Un climat favorable à la discussion et à la solution constructive des questions européennes pendantes pourrait ainsi être créé.

97. A notre avis, l'Assemblée générale, à sa présente session, est en mesure de passer à l'élaboration de la déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples [point 66 de l'ordre du jour].

98. En guise de conclusion, qu'il me soit permis de souligner la décision du Gouvernement de la République socialiste de Roumanie d'apporter, dès maintenant comme dans l'avenir, aux côtés des autres pays socialistes et de tous les Etats épris de paix, son entière contribution à la normalisation des relations internationales, à la cause de l'indépendance et de la prospérité de tous les peuples, à la paix et à la liberté dans le monde. La délégation roumaine fera tout son possible pour que la vingtième session de l'Assemblée générale de notre Organisation contribue à la promotion de ces objectifs, conformément aux intérêts et aux aspirations des peuples.

99. M. ODAKA (Ouganda) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, j'ai l'agréable devoir de vous présenter les félicitations chaleureuses de l'Ouganda, à l'occasion de votre élection aux importantes fonctions de Président de l'Assemblée générale pour la vingtième session. Nous sommes convaincus que, grâce à vos qualités personnelles, à votre expérience et à vos sages conseils, la présente session saura atteindre tous ses objectifs et s'acquitter de ses tâches de façon satisfaisante.

100. Permettez-moi aussi de rendre un sincère hommage au Président sortant, M. Alex Quaison-Sackey, dont la sagesse, le sens diplomatique et la sagacité politique ont permis aux Nations Unies non seulement de survivre, l'an dernier, aux problèmes posés par l'Article 19 de la Charte, mais encore de rétablir des conditions de fonctionnement normal pour l'Assemblée et de préparer ainsi le terrain pour la présente session. Les services qu'il a rendus honorent non seulement le Ghana, mais l'ensemble de l'Afrique.

101. La délégation de l'Ouganda salue chaleureusement l'admission de la Gambie, des Iles Maldives et de Singapour comme Membres de plein droit des Nations Unies. Leur admission nous rapproche du jour où il n'y aura plus de colonies ou de nouvelles nations à admettre, c'est-à-dire du jour où tous les pays seront libres.

102. L'Ouganda a adopté une position ferme et sans équivoque à l'égard de la question du colonialisme. En tant que membre de l'Organisation de l'Unité africaine et en coopération avec tous les pays épris de paix à travers le monde, nous espérons que l'Afrique sera bientôt entièrement libérée.

103. L'an dernier, au moment de notre réunion, de sombres nuages pesaient sur la colonie britannique de la Rhodésie du Sud où le gouvernement minoritaire menaçait de proclamer unilatéralement son indépendance. Notre position sur cette question a été clairement définie et n'a pas varié.

104. Le Gouvernement de l'Ouganda accueillerait avec joie l'admission de la Rhodésie du Sud comme membre de plein droit des Nations Unies, comme membre de l'Organisation de l'Unité africaine et

comme membre du Commonwealth, une fois que ce pays aurait reconquis son indépendance sur la base des règles majoritaires et selon les principes du suffrage universel.

105. En juin dernier, les Premiers Ministres du Commonwealth ont invité le Royaume-Uni, en tant qu'autorité de tutelle, à réunir dans les trois mois une conférence constitutionnelle, qui permettrait au Gouvernement britannique et aux divers chefs politiques de la Rhodésie, y compris ceux qui sont frappés d'interdit, de préparer une constitution acceptable pour le peuple de la Rhodésie du Sud. Malheureusement cette conférence ne s'est pas encore réunie. On rapporte que le gouvernement minoritaire blanc, dirigé par Ian Smith, s'emploie à consolider sa position et à nouer des relations amicales avec certains pays qui professent notoirement un mépris total de l'opinion publique mondiale et des principes démocratiques. On signale que des conversations secrètes sont engagées entre Smith et le Gouvernement de Sa Majesté. Ma délégation espère que ces conversations tendent à préparer le terrain pour une conférence constitutionnelle pleinement représentative et nous espérons aussi que la Grande-Bretagne ne sacrifierait point les intérêts de la majorité, sous le prétexte que des garanties constitutionnelles protégeant les intérêts de la majorité auraient été inscrites dans la Constitution.

106. Dans toutes les autres colonies britanniques, c'est la minorité qui recherchait des garanties et non point la majorité; nous voyons pas du tout pourquoi, dans le cas de la Rhodésie du Sud, la minorité blanche serait censée garantir les intérêts de la majorité. Aux yeux de la délégation de l'Ouganda, semblables garanties ne valent pas le papier qui les porte et on peut les négliger dès l'indépendance acquise.

107. L'Ouganda a salué avec joie le vigoureux avertissement que le Gouvernement britannique a donné à Smith en octobre 1964, touchant les graves conséquences d'une déclaration unilatérale d'indépendance. Nous sommes troublés de voir la Grande-Bretagne hésiter aujourd'hui. La Grande-Bretagne ne doit pas céder aux pressions de la minorité. Il faut établir la démocratie. C'est la seule façon d'aboutir à une solution juste et pacifique. Comme l'an dernier, nous réclamons aussi la libération de tous ces chefs politiques qui sont frappés d'interdit et dont un bon nombre sont, du fait des tribunaux de la Rhodésie du Sud, illégalement détenus.

108. Les Nations Unies et le Comité spécial des Vingt-Quatre<sup>10/</sup> étudient depuis un certain temps le problème de la Rhodésie du Sud. Des résolutions ont été adoptées sans que la situation s'améliore. Le Gouvernement du Royaume-Uni a le pouvoir d'abroger la Constitution de 1961 et nous invitons le Royaume-Uni à convoquer une conférence constitutionnelle avant qu'il soit trop tard.

109. Nous souhaiterions que l'Organisation des Nations Unies étudie sérieusement la situation qui semble s'instaurer en Rhodésie du Sud. Nous invitons

instamment les Nations Unies à s'occuper très sérieusement de cette question et à user de tous les moyens dont elles disposent pour empêcher Ian Smith, par une proclamation unilatérale de l'indépendance de son gouvernement minoritaire, de provoquer une catastrophe, qui aurait des conséquences redoutables pour la Rhodésie du Sud, pour le Commonwealth et pour l'ensemble du monde.

110. Nous repoussons l'argument selon lequel le Gouvernement du Royaume-Uni n'a pas constitutionnellement le pouvoir d'intervenir dans les affaires de la Rhodésie du Sud, sous le prétexte que cette colonie est autonome depuis 1923 et que le Royaume-Uni n'entretient pas d'armée dans ce pays. Dans d'autres colonies, elles aussi autonomes, telles que la Guyane anglaise et Aden, ces arguments n'ont pas été invoqués.

111. Pour ce qui est des colonies portugaises de l'Angola, du Mozambique et de la prétendue Guinée portugaise, la délégation de l'Ouganda repousse l'argument du Portugal, selon lequel ce sont là des provinces qui sont parties intégrantes du Portugal. De toute évidence, le Portugal appartient nettement à cette catégorie des Etats Membres des Nations Unies qui administrent des territoires aux termes de l'Article 73 de la Charte. A l'étude des événements qui se déroulent dans ces territoires, on constate que le Portugal ne cherche pas à "respecter la culture des populations en question", à les "traiter avec équité" et à "les protéger contre les abus", comme le stipule la Charte; ce sont bien au contraire la torture, la brutalité et une organisation militaire portugaise destinée à assurer la défaite de la lutte pour la libération et l'extermination des combattants de la liberté. A en croire le Portugal, c'est là la meilleure façon d'accroître au maximum le bien-être des habitants de ses territoires.

112. Je n'entends pas analyser dans le détail l'histoire coloniale du Portugal, ni expliquer comment le Portugal a imposé sa domination aux peuples qui occupent ces territoires. Mais une chose est absolument claire, c'est que jamais les peuples indigènes en cause n'ont exercé leur droit à l'autodétermination. Il est clair aussi qu'au lieu de recevoir de la métropole portugaise des droits et des services, ils reçoivent des bombes et des coups de canon.

113. Selon sa ligne politique, le Portugal considère la révolte et la lutte spontanées des habitants de l'Angola, du Mozambique et de la prétendue Guinée portugaise, comme une menace pour sa sécurité et son intégrité nationales. Tout récemment des protestataires du Mozambique ont signalé au Comité spécial des Vingt-Quatre que plus de 12,000 habitants du Mozambique sont aujourd'hui des sans-foyer réfugiés en Tanzanie et que beaucoup d'autres ont fui en Zambie et au Malawi. Le nombre de ceux qui partent de ce que l'on ose appeler la Guinée portugaise pour chercher asile au Sénégal et dans la République de Guinée s'accroît sans cesse.

114. Au cours des années récentes, l'Assemblée générale a adopté nombre de résolutions invitant le Portugal à reconnaître aux habitants de ses territoires le droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Le Portugal a été requis de cesser sa représ-

<sup>10/</sup> Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

sion et de libérer des prisonniers politiques dont le seul crime a été d'exiger leur liberté. Au contraire, le Portugal, au mépris du mouvement de la pensée dans notre vingtième siècle, est résolu à imposer sa domination par la force des armes. Nous exigeons que le Portugal revise sa politique.

115. La délégation de l'Ouganda salue avec joie les paroles très encourageantes que S. S. le Pape adressait lundi dernier à notre Assemblée [1347ème séance]. C'est un encouragement que son appel si opportun pour la paix et pour le règlement de tous les différends par la négociation pacifique. Nous sommes particulièrement heureux que le Pape nous ait mis en garde contre l'orgueil qui, selon les paroles mêmes de Sa Sainteté, "provoque... le colonialisme" [1347ème séance, par. 32]. Son opposition au colonialisme est une source de force pour tous ceux — et surtout en Afrique — qui subissent toujours ce joug terrible et c'est un avertissement contre les régimes qui sont fondés sur l'orgueil et la supériorité raciale, au lieu d'être fondés sur l'humanité et l'égalité.

116. La raison fondamentale de la création de notre Organisation est le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde où nous vivons. Les membres de notre Organisation se sont tant souciés des nombreux rôles importants réservés dans le monde à cette Organisation que ma délégation ne s'excuse pas de souligner une fois encore le but et les objectifs essentiels des Nations Unies. Ce n'est pas seulement le conflit idéologique entre l'Est et l'Ouest ni l'accumulation des armements qui menacent aujourd'hui la paix du monde. Les gouvernements dictatoriaux et totalitaires, que l'on voit trop bien dans le monde, doivent être pris davantage au sérieux par notre Organisation, car ce sont des obstacles permanents au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce n'est qu'au moyen des institutions démocratiques — et j'entends par là la participation active du peuple, en Afrique ou ailleurs, aux délibérations et aux décisions gouvernementales — que nous pourrions assurer la stabilité internationale et empêcher les gouvernements belliqueux de recourir à la guerre, en tant qu'instrument de politique étrangère.

117. Sans liberté politique et sans justice sociale, il ne pourrait y avoir de paix dans le monde. Aussi, ma délégation souhaite-t-elle insister sur le grand danger que font courir à la paix de l'humanité la politique de discrimination raciale qu'applique encore, comme un article de foi, le Gouvernement de l'Afrique du Sud et les conséquences du colonialisme qui règne encore sur le Mozambique, l'Angola et la prétendue Guinée portugaise. Ma délégation invite instamment l'Assemblée générale, au cours de cette vingtième session, à adopter et à mettre en œuvre des mesures pratiques qui mettront un terme à l'apartheid en Afrique du Sud. L'Ouganda a déclaré nettement, non seulement ici-même, mais lors de toutes les autres réunions internationales, qu'il ne reconnaît pas le régime sud-africain, parce qu'il n'est pas représentatif, parce qu'il est raciste, parce qu'il n'est pas fondé sur l'idéal du droit humain auquel nous sommes acquis. Et surtout ce régime est tyrannique. En tant qu'Etat africain,

l'Ouganda ne peut admettre aucun régime qui, à un degré quelconque, supprime les droits de l'homme et fait de l'Africain un citoyen de seconde zone. Nous continuerons à soutenir tous les efforts que feront les Africains de l'Afrique du Sud, tant qu'ils n'auront pas retrouvé leur puissance.

118. Les maux engendrés par la politique d'apartheid, couramment pratiquée sur son territoire même par la République d'Afrique du Sud, sont si connus qu'il n'est pas besoin d'un long plaidoyer pour interdire à cet ignoble système de s'étendre au Sud-Ouest africain. L'Ouganda attend avec beaucoup d'impatience le verdict que va rendre sur ce point la Cour internationale de Justice. Mais en attendant qu'un autre statut soit fixé, l'Ouganda et les Nations Unies doivent considérer le Sud-Ouest africain comme un Territoire sous tutelle, dont la marche régulière et paisible vers l'indépendance a été contrariée par l'extension à ce territoire de la politique d'apartheid pratiquée par l'Afrique du Sud.

119. En Ouganda, nous avons été choqués par l'annonce des combats qui opposèrent l'Inde et le Pakistan. L'intérêt que nous portons à ce problème n'est pas purement académique. Ces deux pays appartiennent au Commonwealth et à l'Union afro-asiatique. En outre, un grand nombre de gens d'origine indienne et pakistanaise résident en Ouganda et dans le reste de l'Afrique orientale. Un conflit armé entre leurs pays d'origine pourrait donc, très facilement, avoir des effets fâcheux sur les bonnes relations qui, fort heureusement, existent jusqu'ici entre ces deux communautés à travers l'Afrique orientale. Notre Premier Ministre, M. Obote, s'est donc senti moralement tenu d'envoyer d'urgence un câble au président Ayub Khan comme au Premier Ministre Shastri pour leur demander instamment de cesser le combat et de retirer leurs troupes.

120. J'aimerais féliciter le Conseil de sécurité de la promptitude avec laquelle il s'est saisi de cette question et a obtenu un cessez-le-feu. Nos remerciements vont aussi au Secrétaire général U Thant pour le rôle important qu'il a joué afin d'amener la cessation des combats. En dépit de diverses rumeurs touchant la non-observation du cessez-le-feu, nous continuons d'espérer que les deux parties respecteront la résolution du Conseil de sécurité et que ni l'une ni l'autre d'entre elles ne tentera d'exploiter à son avantage national la trêve due au cessez-le-feu. Ma délégation soutient avec vigueur la résolution du Conseil de sécurité [210 (1965)], qui invite les deux parties à retirer leurs troupes sur les positions occupées antérieurement au 5 août. Maintenant que les combats ont cessé, il importe essentiellement que les Nations Unies redoublent d'efforts pour rechercher une solution définitive à ce problème si complexe et si délicat, conformément aux résolutions adoptées par notre Organisation.

121. Bien souvent, du haut de cette tribune, les chefs des délégations ont renouvelé l'expression de leur foi dans l'autodétermination. Aussi, nous autres Africains avons-nous noté une certaine tendance qui nous a troublés: par suite du conflit idéologique entre l'Est et l'Ouest, certaines grandes puissances s'arrogent le droit d'intervenir dans les affaires intérieures des Etats et tentent de désigner celui

qui doit prendre le pouvoir ou d'indiquer la voie que certains pays en cours de développement doivent suivre pour leur développement économique ou politique.

122. Dans le cas du Viet-Nam, ma délégation lance un appel à tous les pays intéressés pour que, de toute urgence, le conflit passe du champ de bataille à la table de conférence. Le peuple vietnamien devrait se voir permettre d'exercer son droit d'autodétermination, selon ses droits légitimes à la liberté, à l'indépendance et à la souveraineté.

123. Ma délégation soutiendrait avec plaisir toute initiative de notre Organisation pour amener un règlement durable et pacifique au Viet-Nam dans le cadre des Accords de Genève de 1954.

124. Une étude attentive de la scène mondiale renforce ma conviction que le non-alignement est la politique qui convient aux pays en cours de développement. Nous souhaitons concentrer nos efforts sur la suppression de l'ignorance, de la maladie et de la pauvreté. Nous sommes prêts à coopérer pleinement avec tout pays ami dans notre lutte pour élever le niveau de vie de notre peuple. Mais nous rejeterions sans hésitation toute coopération qui aurait pour condition notre acceptation d'idéologies que nous n'aurions pas librement choisies.

125. Il y a d'autres facteurs qui font obstacle à la rapidité de notre développement économique. L'an dernier, dans la déclaration que je faisais devant l'Assemblée générale [1293ème séance], j'ai expliqué que, par suite de la position géographique de l'Ouganda au centre de l'Afrique, nous avons vu affluer des réfugiés venant des pays voisins du Rwanda, de la République démocratique du Congo et du Soudan. D'autres réfugiés ont continué d'accourir en Ouganda et mon gouvernement a dépensé des sommes importantes pour les secourir et pour les installer. Notre politique touchant les réfugiés a été très clairement définie: si nous sommes prêts à accorder asile aux authentiques réfugiés venus des pays voisins, nous n'autorisons pas les réfugiés, pas plus d'ailleurs que les autres nationaux, à utiliser l'Ouganda ou les facilités qui leur sont accordées pour attaquer leur propre gouvernement ou pour déclencher des activités subversives dans leur pays d'origine.

126. En un certain nombre d'occasions, mon pays a vu son intégrité territoriale violée par les forces d'Etats voisins qui, accidentellement ou sciemment, pénétraient en Ouganda à la poursuite de leurs propres réfugiés. Je n'ai pas besoin d'insister sur les problèmes posés par de tels incidents.

127. L'Ouganda se félicite de l'aide qui nous a été jusqu'à présent assurée par les services du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, mais nous aimerions voir reprendre tout ce problème. Aussi, proposons-nous que tous les réfugiés, quelle que soit leur origine, soient reconnus comme tels et reçoivent l'aide d'un service central unique organisé par les Nations Unies pour les réfugiés.

128. Pour notre part, nous sommes prêts à collaborer avec les Nations Unies et avec l'Organisation de l'Unité africaine pour liquider les situations

qui contraignent des flots de gens à fuir leur pays. Nous sommes prêts à ouvrir des négociations bilatérales avec nos voisins et avec les services du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés afin de conclure des accords qui permettraient de rapatrier les réfugiés, dès que leur pays d'origine aurait retrouvé une stabilité suffisante.

129. La délégation de l'Ouganda accueille avec satisfaction la décision prise d'élargir certains organismes essentiels des Nations Unies. Nous sommes convaincus que l'élargissement du Conseil de Sécurité et du Conseil économique et Social reflétera fidèlement les changements apportés par les vingt dernières années à la liste des Membres des Nations Unies.

130. Je souhaiterais maintenant revenir sur l'éternel problème de la rentrée aux Nations Unies de la République Populaire de Chine. L'opinion de mon gouvernement sur ce point n'a pas varié depuis l'an dernier. Si notre organisation doit continuer à jouer dans la vie internationale le rôle primordial qu'elle jouera et qu'il faut qu'elle joue, nous en sommes convaincus, alors, la rentrée de la République populaire de Chine ne devrait plus être différée. Nous avons cent fois déclaré que la Chine représente un quart de la population totale du globe et qu'elle constitue une grande puissance importante, non seulement en Asie, mais aussi dans le monde. Tous les événements qui se déroulent en Asie la touchent. Elle ne peut donc être tenue à l'écart des Nations Unies, sans qu'il en résulte pour nous un péril certain.

131. Nul autre pays n'est requis de donner aux Nations Unies tous apaisements sur ses intentions pacifiques avant d'être admis dans cette Organisation et nous ne voyons pas pourquoi la Chine est requise de le faire. Si l'on poussait cet argument jusqu'à ses conclusions logiques, alors, l'Afrique du Sud et le Portugal, qui n'ont cessé de faire fi de la Charte et des résolutions des Nations Unies, devraient être exclus de cette Organisation. A notre avis, toute considération de guerre froide doit être écartée de cette affaire. Il faut que justice soit faite pour les 700 millions de Chinois si les Nations Unies veulent éviter le danger de se transformer en un cercle exclusif et fermé.

132. Au mois de mai de la présente année, l'Ouganda a reçu la Conférence africaine sur le progrès par la coopération, qui était organisée par la Fraternité mondiale. Les organisateurs de cette conférence étaient animés par l'idée que les facteurs qui, dans les nations africaines, créent les tensions et empêchent le développement ont une importance mondiale. Une meilleure compréhension de ces problèmes et une aide adéquate de la part des autres nations sont essentielles si l'on veut que les nations africaines mobilisent complètement leurs ressources matérielles et humaines, qu'elles utilisent avec profit l'aide étrangère et qu'elles finissent par s'inscrire dans le développement économique du monde.

133. On notera la situation tout à fait dramatique des pays développés qui sont soucieux d'aider les pays en voie de développement et dont les intentions généreuses sont contrariées par les règles

qu'ils ont eux-mêmes établies touchant le financement des dépenses locales. En un mot, les pays "donneurs" sont soucieux de donner, les pays en voie de développement soucieux de recevoir, mais le manque de fonds nécessaires pour faire face aux dépenses locales a, de fait, empêché l'exécution des programmes utiles. Cette aide trouverait sa meilleure efficacité si l'on adoucissait les conditions de son octroi qui obligent les pays bénéficiaires à réserver tous leurs achats aux pays "donneurs".

134. Nous notons avec une vive anxiété le vide qui va s'élargissant entre l'économie des pays développés et l'économie des pays en voie de développement. Comme la plupart des pays en voie de développement, nous avons fait en Ouganda — et nous ne cessons de faire — de grands efforts pour élever le niveau de vie de notre peuple, mais ces efforts sont contrariés par le manque de capitaux et l'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée. D'autre part, la planification est rendue difficile, et souvent impossible, par suite des fluctuations fréquentes du prix des denrées essentielles qui conditionnent notre économie. Aussi attachons-nous beaucoup d'importance au rôle que les Nations Unies peuvent jouer dans le domaine économique.

135. Si la décennie des Nations Unies pour le développement doit avoir un sens, il faudra que les pays industrialisés fassent un effort plus grand pour combler le vide qui les sépare des pays en voie de développement.

136. La délégation de l'Ouganda pense que les Nations Unies peuvent jouer un rôle primordial dans l'élévation du niveau de vie des pays en voie de développement, grâce à la création récente des services de l'UNCTAD, la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement. Nous accueillons avec joie cette première mesure importante, mais nous notons que, jusqu'ici, rien n'a été fait pour mettre à exécution les résolutions et les recommandations de l'UNCTAD. Nous avons l'impression qu'il conviendrait de prendre des mesures, afin de résoudre les problèmes essentiels qui n'ont pas été réglés complètement par cette conférence.

137. La question des mesures préférentielles dans le domaine de la finance et la question de l'expansion commerciale entre les pays en voie de développement figurent parmi les problèmes dont on ne saurait différer la solution si l'on veut que les progrès modestes accomplis à ce jour et les grands espoirs qu'ils ont suscités ne restent pas absolument vains. En même temps que d'autres pays en voie de développement, l'Ouganda entend continuer à réclamer une solution rapide de ces problèmes parmi d'autres problèmes économiques.

138. Comme bien d'autres pays agricoles en cours de développement, mon pays dépend économiquement du prix coté sur le marché mondial pour les deux produits principaux de sa culture: le coton et le café. Grâce à l'UNCTAD et à d'autres organismes, nous espérons trouver une solution définitive aux problèmes que posent la baisse du prix des denrées agricoles que nous exportons et la hausse du prix des produits manufacturés que nous importons.

139. Comme l'a déclaré le Secrétaire général, U Thant, dans l'introduction du rapport annuel qu'il présentait devant la dix-septième session de l'Assemblée générale, "l'actuelle division du monde en pays riches et en pays pauvres est, à mon avis, bien plus réelle, bien plus sérieuse et, en fin de compte, bien plus redoutable que la division du monde sur le plan idéologique" <sup>11/</sup>.

140. Enfin, l'Ouganda salue chaleureusement la proposition si pertinente, faite par Sa Sainteté le Pape, qu'une fois les épées transformées en socs de charrue, et les lances transformées en serpes, les rentrées de fonds et les économies soient consacrées à l'aide économique aux pays en cours de développement.

*M. Aznar (Espagne), vice-président, prend la présidence.*

141. M. KHOMAN (Thaïlande) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, c'est à mon tour de vous offrir les chaleureuses félicitations de ma délégation et de mon gouvernement. Je le fais avec un plaisir extrême. Connaissant vos qualités éminentes comme votre longue et riche expérience, nous nous sentons rassurés à l'idée que les affaires des Nations Unies sont vraiment en bonnes mains et que sous votre direction éclairée et inspirée les délibérations de l'Assemblée porteront des fruits tangibles et valables. Tous nos vœux vous sont acquis.

142. J'aimerais aussi rendre hommage au Président sortant, M. Quaison-Sackey, délégué du Ghana. Il a occupé la charge de Président de l'Assemblée générale en une période bien délicate, mais nous savons tous qu'il s'est acquitté de ses fonctions à notre entière satisfaction.

143. J'aimerais également offrir nos chaleureuses félicitations aux nouveaux Etats Membres qui viennent d'être admis aux Nations Unies: la Gambie, les Iles Maldives et Singapour.

144. Les Nations Unies viennent d'atteindre un point fort important dans la vie des êtres humains et des organisations internationales. Vingt années se sont écoulées depuis que les nations — vainqueurs comme vaincues, avec leur territoire ravagé, leurs ressources épuisées et des millions de leurs jeunes gens sacrifiés dans la plus destructrice des guerres — rêvaient d'un monde nouveau et d'un monde meilleur où la dignité et la valeur de la personne humaine, les droits égaux des hommes et des femmes, comme ceux des nations, grandes ou petites, seraient respectés. Elles s'efforçaient d'instaurer la primauté du droit, mais surtout elles espéraient, en fondant notre organisation, "épargner peut-être aux générations futures le fléau de la guerre". Qu'est-il advenu de ces rêves et de ces espérances, maintenant que vingt ans ont passé? Il est probable qu'à cette question les réponses seront diverses.

145. Pour ceux qui appartiennent à des régions du monde comme l'Europe ou l'Amérique du Nord, où l'existence est sûre et facile et où la paix n'est pas immédiatement menacée, la réponse sera peut-être optimiste. Mais, pour nombre de gens qui,

<sup>11/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Supplément No 1A (A/5201/Add.1), sect. VI.

comme moi-même, viennent d'une région qui est au cœur des tempêtes et du tumulte, où, à petite comme à grande échelle, la guerre est devenue banale, où la menace de l'écrasement mutuel jaillit furieuse comme le crépitement quotidien des mitrailleuses et des mortiers et où, entre les moments tragiques où règnent la mort et la destruction, des millions d'êtres hagards grattent le sol pour en tirer une maigre subsistance, la réponse ne peut être qu'un peu moins enthousiaste. Pour nous, les objectifs que se proposaient les fondateurs des Nations Unies sont encore bien lointains, si même il semble qu'on les puisse jamais atteindre. Pour nous, également, certains des mots prononcés devant cette Assemblée résonnent étrangement à nos oreilles, car ces mots semblent n'avoir que peu de rapports, si même ils en ont, avec les faits de la vie quotidienne, tels qu'ils se présentent aujourd'hui dans notre partie du monde.

146. Je viens donc ici, porteur d'un message tout simple, qui émane du peuple et du Gouvernement de la Thaïlande et qui vous est transmis à vous — comme il est transmis, par vous, aux bons peuples de vos pays respectifs — dans la langue modeste et sans artifices que le peuple thai aime employer et qu'il comprend aisément. Nous espérons, bien sûr, que les autres peuples du monde accorderont à ce message l'attention et la considération qu'il mérite peut-être.

147. Notre peuple a conscience du fait que les Nations Unies consacrent leurs efforts à la paix — à la conservation et au renforcement de la paix. Il sait également que, chaque année, lorsque des représentants de divers pays viennent parler devant l'Assemblée ou lorsqu'ils parlent, au cours de l'année, devant d'autres groupements émanant de notre Organisation, ils expriment la profonde conviction de leurs peuples respectifs qu'il est nécessaire de faire régner la paix dans le monde. A ma connaissance, aucun d'entre eux n'a jamais rien dit contre la paix.

148. La seule exception — et elle est fort significative — a été la déclaration faite par un des chefs de la République populaire de Chine, dont on a cité ici des extraits pour notre édification, et qui glorifie la guerre considérée comme une grande école où se trempent les énergies des peuples et des nations. Ce sont là, en vérité, des mots insolites et, en les entendant, même ceux d'entre nous qui sont, depuis un certain temps, habitués à ce genre de paroles ne peuvent s'empêcher de frémir. Depuis lors, il y a eu d'autres éclats, d'autres insultes gratuites, émanant des mêmes sources, qui ont été répandues sur notre organisation autant que sur son dévoué Secrétaire général, afin de ridiculiser nos efforts communs pour trouver un moyen d'assurer la paix et l'ordre du monde.

149. Mais, en dépit de cette affreuse philosophie qui va à contrecourant des aspirations de l'humanité tout entière, il reste des hommes pour souhaiter appeler à nous une telle nation. Ils insistent même en disant que le bellicisme croissant de ces chefs politiques rend d'autant plus urgente leur admission dans notre sein, avec le pieux espoir que le climat qui règne dans notre organisation les gué-

rira peut-être de leur psychose de guerre. En ce qui nous concerne, il nous est impossible de partager cette façon de prendre ses désirs pour des réalités, car les Nations Unies n'étant ni une école de correction ni un hôpital psychopathique, il ne leur est guère possible d'administrer un traitement qui assurerait le redressement ou la guérison.

150. A cette malheureuse exception près, on peut dire que dans notre Organisation la paix est logiquement considérée comme l'objectif final de la communauté mondiale.

151. Il y a pourtant lieu de définir plus clairement cet objectif même. La paix ne peut pas être simplement l'absence d'une guerre importante, d'une guerre nucléaire, d'une guerre entre les grandes puissances dotées des moyens les plus efficaces de destruction massive. Les millions d'habitants du Sud et du Sud-Est asiatiques, de ce secteur qui est, depuis un certain temps, le théâtre de luttes et de conflits, ne peuvent se sentir pleinement satisfaits du seul fait que la paix règne actuellement parmi les grandes puissances nucléaires. Pour eux, il ne suffit pas que, dans tout l'avenir prévisible, la perspective d'un affrontement nucléaire soit invraisemblable, encore qu'avec leurs gouvernements ils soutiennent de tout cœur les efforts des Nations Unies et de divers organismes dans le domaine du désarmement comme dans leur volonté d'interdire une dissémination accrue des armes nucléaires. Ils l'ont montré, d'ailleurs, en rejoignant un nombre imposant d'autres pays pour signer le Traité interdisant les essais nucléaires<sup>12/</sup> et en militant en faveur d'une extension de cet accord aux essais souterrains. Mais ces efforts d'ensemble pour assurer la paix générale, s'ils leur sont indéniablement profitables comme ils le sont au monde entier, n'ont pas à leurs yeux une valeur absolue, car, dans leur vie quotidienne, il leur faut affronter la mort et les autres désastres qu'impliquent ces combats régionaux et locaux, auxquels il leur a fallu faire face à presque tous les instants de leur existence. C'est pourquoi ces gens simples verraient avec beaucoup plus d'intérêt encore des efforts plus intenses que l'on consacrerait à une étude et à une action susceptibles de leur assurer le genre de paix qu'ils peuvent apprécier et qu'ils peuvent goûter.

152. A l'encontre de ce qui se passe en Europe et dans les Amériques, une grande partie de l'Asie est devenue le centre de troubles et de tumulte. Le Viet-Nam du Sud, qui souffrait encore des séquelles d'une longue période de servitude coloniale, a dû, après son indépendance, faire face à une lutte désespérée contre les tentacules de pieuvres soi-disant libératrices qui, depuis des années, s'efforcent d'étouffer complètement la vie de sa libre existence. Il s'est trouvé, en particulier, face à face avec l'impérialisme ambitieux de son voisin et de son frère du Nord, qui, non content de s'assurer pour lui-même un statut souverain, cherche encore à étendre sa domination de l'autre côté de la frontière. Cette tendance expansionniste du Nord s'est déguisée sous le manteau d'un mouvement de libéra-

<sup>12/</sup> Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou, le 5 août 1963.

tion, afin de tromper, dans sa candeur et son ignorance, l'opinion publique mondiale. Mais sa véritable nature, il est aisé de la discerner, car elle n'est rien moins que l'effort d'une puissance expansionniste pour imposer sa domination matérielle et idéologique à un voisin récalcitrant. Dans cette entreprise, le Viet-Nam du Nord a eu pour complice et pour soutien un autre régime de même tendance, mais beaucoup plus puissant, qui, lui aussi, aspire à dominer non seulement le continent asiatique, mais encore tout l'ensemble du monde sous-développé. Naturellement, ceux d'entre nous qui habitent dans le voisinage du théâtre présent de ce conflit et qui en subissent les conséquences directes ou indirectes n'ont aucune peine à percer à jour ce manteau de libération et à reconnaître simplement en tout cela une version déguisée de la conquête coloniale. Au fait, s'il devait y avoir au Viet-Nam une véritable libération, c'est le peuple du Viet-Nam du Nord, actuellement soumis à un régime d'oppression absolue, qu'il faudrait libérer. Donc le régime nord-vietnamien — comme en vérité ses alliés — n'a aucune qualité et, a fortiori, aucun droit pour entreprendre la tâche de libérer autrui. Il est par conséquent tout naturel que le peuple sud-vietnamien ait catégoriquement repoussé ce soi-disant effort de libération entrepris par le Nord et qu'il y ait, jusqu'à l'instant présent, opposé une longue et héroïque résistance.

153. Bien que la situation soit pour l'instant fort calme au Royaume du Laos, ce pays a été lui aussi la victime d'un même type de "libération". Là, durant des années, les forces agressives, venues du Nord, se sont infiltrées et ont organisé des activités subversives et rebelles qu'elles dénomment par euphémisme "mouvement de libération". En fait, ce groupe d'individus égarés, qui répond au nom de Pathet Lao, n'est pas plus indépendant des centres de commandement d'Hanoi et de Pékin que ne l'est une province quelconque de ces deux pays. Il est entièrement soumis aux directives et au contrôle qui en émanent et ne peut subsister que grâce au soutien et à l'approvisionnement qui lui viennent de ces deux sources. Les troupes qui ont été commises au soin de lutter contre le gouvernement légal du Laos ont été entraînées, équipées et encadrées par ces deux nations. En dépit du fait que les Accords de Genève de 1961-1962<sup>13/</sup> lui aient donné un statut légal dans le gouvernement de coalition qui en est résulté, cette faction pro-communiste ne s'est pas contentée des avantages qu'elle avait tirés de ces accords et elle entend s'assurer le contrôle absolu du Royaume tout entier. Quand ses intrigues ont été déjouées, elle a eu, de nouveau, recours à la force pour renverser le gouvernement légalement constitué.

154. Dans les pays ci-dessus, Viet-Nam du Sud et Laos, le prétexte de la libération a, dans une certaine mesure, réussi à créer le doute dans l'esprit de ceux qui, habitant très loin de nous, ne sont pas familiarisés avec la situation dans notre coin du monde. Mais, quand ces forces agressives cherchèrent à étendre leur campagne expansionniste contre mon

pays, la Thaïlande, il fallut mettre bas le masque. Au lieu d'annoncer leur programme de libération, il leur fallut déclarer ouvertement et clairement qu'elles entendaient mener contre la Thaïlande une guerre de partisans. Cet aveu sans artifice était inévitable, car ces gens-là savaient bien que mon pays était indépendant depuis le début de son histoire et qu'il n'a pas besoin d'être libéré. Il leur a donc fallu forger des accusations et établir de prétendus fronts de libération dont chacun sait qu'ils les avaient créés de toutes pièces.

155. De toutes ces activités la tendance est facile à percer à jour et cette tendance n'est purement et simplement qu'un expansionnisme visant à attaquer et à dominer des pays et des peuples libres. Le camouflage dont ils ont recouvert leurs mauvais desseins est trop mince et trop transparent pour tromper personne et seuls des gens comme les dirigeants cambodgiens qui poursuivent une politique d'agression identique peuvent se laisser aller à soutenir ces entreprises scélérates. A cet égard, j'aimerais signaler que je n'entends pas faire perdre son temps à l'Assemblée en répliquant aux nombreuses déclarations récemment faites par le délégué du Cambodge: elles ne contiennent en effet rien qui vaille d'être pris en considération et ne représentent que les habituelles formules de propagande destinées à favoriser une politique nuisible à la paix et à la stabilité du Sud-Est asiatique.

156. La question telle qu'elle se pose actuellement dans la pratique n'est pas de savoir si des nations comme le Viet-Nam du Sud ou le Laos doivent être ou non libres de choisir la forme de leur gouvernement et de leur organisation nationale. En qualité d'Etats souverains, ils sont parfaitement fondés à suivre la ligne nationale que désire adopter leur peuple. La difficulté naît au moment où leurs voisins du Nord s'efforcent de leur imposer un système politique et social qui ne leur plaît pas, parce qu'il tend à les soumettre à une domination extérieure. Ils préfèrent donc les affres d'une longue lutte sanglante à l'acceptation d'ordres émanant d'étrangers, comme à la perte de ce qui leur est cher: leur liberté et leur indépendance.

157. Notre assemblée, composée de tant de pays jadis asservis, sait parfaitement que le processus de décolonisation s'est déroulé de façon satisfaisante grâce aux efforts constants des Nations Unies. Ce qui se passe aujourd'hui en certaines parties du Sud-Est asiatique ne vise pas à accélérer ce processus, mais bien à le renverser et à placer les nations récemment libérées des entraves coloniales sous une servitude plus étroite et plus durable encore.

158. Tandis que se déroule cette lutte, son plein sens devient fort clair. L'enjeu qui y est impliqué, ce n'est pas seulement la vie ou la mort de deux ou trois nations du Sud-Est asiatique, mais, chose bien plus importante, la sécurité future et le bien-être futur de nombreuses nations du monde. L'objectif des agresseurs dans le Sud-Est asiatique n'est pas simplement de priver quelques nations de leur libre existence, mais, bien plutôt, de briser l'ordre précaire qui règne aujourd'hui dans le monde et de le remplacer par leur grand plan magnifique

<sup>13/</sup> Déclaration sur la neutralité du Laos et Protocole signé le 23 juillet 1962.

d'impérialisme. Si on les autorise à réaliser ce dessein, le monde risque de se trouver plongé dans le pire des cataclysmes et tous ont quelque chose à y perdre.

159. Voilà le problème qui émeut notre simple peuple du Sud-Est asiatique, beaucoup plus encore que les problèmes de la guerre nucléaire et de la prolifération des armes nucléaires. Même si, pour l'instant, on en sent surtout les effets dans notre coin du monde, il n'est pas certain que d'autres secteurs, comme l'Afrique et l'Amérique latine, soient complètement à l'abri de cette contagion. En fait, nous savons déjà que ces entreprises agressives sont en train de s'étendre par-delà les océans et bien au-delà du Sud-Est asiatique. Puisque notre organisation compte parmi ses membres une grande majorité de petites nations susceptibles d'être exposées, comme nous le sommes dans le Sud-Est asiatique, à des attaques et à des agressions similaires, ces nations peuvent observer avec intérêt les efforts que nous faisons pour écarter les menaces et les dangers qui pèsent sur notre liberté et notre indépendance. En outre, puisque, pour toutes ces nations, l'enjeu est identique, car il s'agit de conserver l'indépendance souveraine qu'elles ont péniblement acquise, elles souhaiteront peut-être s'unir pour dresser une autorité, au moins morale, devant ces agresseurs insatiables.

160. Au total, ce que désirent les gens simples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, c'est la liberté essentielle de jouir des biens dont la nature a doté leur pays, sans subir l'oppression de suzerains étrangers ou de proconsuls indigènes qui prendraient leurs consignes en des pays lointains et les contraindraient à vivre sous des régimes de fer qui n'ont rien à voir avec leurs traditions et leur philosophie.

161. Par suite de cette menace pour notre libre existence, des nations comme la mienne n'ont d'autre choix que de redoubler d'efforts pour accroître leur puissance nationale et de s'unir, lorsque cela s'impose, à des nations amicales, qui partagent leur état d'esprit, pour résister et s'opposer à ces empiètements sur leur héritage national. Dans la mesure du possible nous préférons compter sur nos propres ressources pour sauvegarder notre patrimoine national. Mais, face à ces forces massives qui menacent notre existence, notre seul pouvoir de défense serait peut-être insuffisant. C'est pourquoi, dans le cas du Viet-Nam du Sud, le peuple et le gouvernement de ce pays ont été contraints de faire appel à une aide extérieure. Sans l'opportune intervention de nations qui ont consenti à se charger de la lourde responsabilité de défendre la paix et la liberté, le peuple du Sud-Vietnam aurait peut-être déjà succombé aux assauts rageurs du Nord. En la circonstance, l'intervention a servi la liberté et la paix. Sans elle, une quinzaine de millions d'hommes et de femmes libres auraient fort bien pu rejoindre aujourd'hui un de ces camps de concentration prétendument "libérés" et une agression de plus eût été consommée. Mais, même si le Viet-Nam du Sud avait été perdu, la menace de l'agression ne s'en serait pas tenue là. D'autres agressions auraient suivi presque inévitablement et tout le Sud-

Est asiatique serait peut-être en flammes et cela pouvait éventuellement mener à une autre conflagration mondiale. A cet égard, la situation du Sud-Vietnam au cours de l'année présente n'est pas sans certaines similitudes avec celle de l'Europe en 1935-1936. La différence entre l'état des choses d'alors et la situation actuelle, c'est que les germes du conflit mondial ont peut-être été rendus stériles par une intervention opportune.

162. Tout ce qui a été dit plus haut ne sera certainement pas sans rapport avec le geste louable que se propose de faire notre Organisation en publiant une déclaration sur la non-intervention. Nous soutiendrons sans aucun doute cette proposition si nous réussissons à nous entendre clairement sur le sens et la portée qui lui seront donnés. Si la non-intervention doit s'appliquer à tous sans exception et ne pas se limiter à certains secteurs, si cette obligation ne doit pas laisser de côté certaines activités connues sous le nom de "mouvements de libération nationale" et si, enfin, la non-intervention doit s'appliquer dès l'origine et non point à un certain stade du développement d'une situation donnée, au moment où une intervention antérieure a déjà eu lieu, comme c'est le cas au Viet-Nam, alors, nous accepterons volontiers cette proposition. Car, ce que nous cherchons, ce n'est point à intervenir dans les affaires d'autrui, mais à empêcher, dans nos propres affaires, toute intrusion du dehors.

163. Tandis que nous nous préoccupons des menaces qui pèsent sur la sécurité de nos voisins et sur la sécurité de notre propre pays, nous avons été affligés par le conflit armé qui a éclaté entre deux pays avec lesquels la Thaïlande entretient des relations étroites. Si nous savons que des problèmes importants les opposent depuis un certain temps, nous n'avons pas pensé que l'on aurait recours à la force. Heureusement la sagesse a maintenant repris ses droits et les deux parties ont montré leur volonté de collaborer avec les Nations Unies en acceptant le cessez-le-feu. Certes, il reste beaucoup à faire et des efforts ultérieurs seront nécessaires de la part des deux parties en cause, comme de la part des Nations Unies, y compris les Membres permanents du Conseil de sécurité, pour résoudre ce problème complexe et délicat. Il faut espérer que tous les moyens dont disposent aujourd'hui les Nations Unies et que les tentatives déjà faites pour régler le différend pourront servir de base ou de guide pour permettre, dans l'avenir, de rechercher une solution à cette épineuse question, car sa persistance ne profite qu'à ceux qui désirent servir leur propre politique d'expansion et qui n'hésiteraient pas à plonger l'Asie dans une confusion plus grave et dans le chaos.

164. Si la perspective générale en Asie s'est assombrie à la suite des nouveaux conflits qui y ont éclaté, une tendance nouvelle semble se faire jour qui pourrait être bénéfique si on la pouvait pousser plus avant. Les grandes puissances qui, jusqu'ici, n'ont pas pu agir sans entrer en opposition ont, pour une fois, pris des mesures parallèles tendant au même but, la fin des hostilités dans cette portion du continent. Il se peut qu'il s'agisse là d'un cas

isolé d'entente purement fortuite. Mais nous espérons qu'il se généralisera peut-être et que l'application en sera étendue à d'autres zones troublées. Si cela se pouvait, le monde entier en bénéficierait, tandis que l'Asie déchirée par la lutte se verrait épargner les effets d'un affrontement mondial et pourrait concentrer ses efforts avec un profit accru sur les difficultés strictement locales.

165. Une collaboration aussi exceptionnelle est particulièrement nécessaire pour le règlement des problèmes intérieurs des Nations Unies. Tandis que se multiplient les attentats contre la paix et l'ordre dans le monde, ce n'est guère le moment d'affaiblir les Nations Unies qui ont été et qui demeurent la seule et unique organisation internationale susceptible de régler les diverses crises internationales. Si l'Assemblée générale est à nouveau capable de fonctionner, il ne sert à rien de fermer les yeux sur le fait que le problème financier subsiste et que ce problème paralyse plus ou moins notre Organisation.

166. Il est exact que la dix-neuvième session de l'Assemblée générale a décidé, dans la résolution 2006 (XIX), d'établir un Comité spécial sur les mesures destinées au maintien de la paix, et donné mandat à ce comité d'entreprendre une étude d'ensemble de toutes ces mesures et il est exact que, dans un esprit de compromis et de collaboration des diverses parties, ce Comité spécial, où la Thaïlande a été appelée à siéger, a réussi à atteindre une unanimité qui a permis à la vingtième session de l'Assemblée générale de s'acquitter normalement de sa tâche, conformément à son règlement intérieur.

167. Il est peut-être trop tôt pour savoir si la décision de ne pas porter devant l'Assemblée générale la question de l'applicabilité de l'Article 19 de la Charte aurait en fait des effets fâcheux sur la vie de notre Organisation. Mais nous espérons que cette concession faite par certains Etats Membres encouragera d'autres Etats Membres à offrir une contribution volontaire, afin de régler les difficultés financières de notre organisation.

168. A ce propos, j'aimerais rendre hommage à la bonne volonté des Etats Membres qui ont offert d'importantes contributions pour surmonter la présente difficulté. Mais le problème ne sera pas résolu tant que ceux qui n'ont pas réglé les contributions prévues ne se mettront pas en devoir de prendre le contre-pied d'une attitude qui manquait jusqu'ici de sens coopératif.

169. La solution de cette question est, à n'en pas douter, une tâche urgente et lourde, mais nous ne pouvons guère nous y dérober. C'est rester au-dessous de la vérité de dire que tout l'avenir de notre Organisation est en cause et que si, faute d'esprit de compromis, nous ne trouvons pas de solution, c'est peut-être l'effondrement des Nations Unies. L'espoir que l'humanité mettait dans un avenir d'ordre et de paix universels sera brisé et, faute d'ancrage valable, les petites nations se trouveront partir à la dérive et à la merci de la rapacité de certaines grandes puissances.

170. On notera aussi avec intérêt que, pendant la présente session de l'Assemblée générale, on discutera du mandat du Comité spécial sur les mesures

destinées au maintien de la paix et que l'on décidera des modalités qui permettront la poursuite de sa tâche. Nous croyons que, si les Nations Unies veulent rester fidèles à la Charte, il leur faudra aborder ce problème et définir les rapports à établir entre le Conseil de Sécurité et l'Assemblée générale sur cette question du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Naturellement, nous reconnaissons que, sur ce point, le Conseil de Sécurité a la responsabilité première, mais, en même temps, nous sommes convaincus qu'il doit rester à l'Assemblée générale un pouvoir qui, faute d'une action du Conseil de sécurité, pourrait permettre aux Nations Unies d'adopter une mesure en faveur de la paix, afin de prévenir et d'écarter les dangers qui menaceraient la paix. Cette opération destinée au maintien de la paix devrait autant que possible avoir le soutien de la majorité des Membres des Nations Unies et devrait, à notre avis, être adéquatement financée.

171. Si j'ai aussi longuement insisté sur les problèmes de la paix et de la sécurité ainsi que sur le problème financier des Nations Unies, c'est, qu'à notre avis, ils éclipsent tous les autres. Il ne faudrait, en aucune façon, que ce fût interprété comme un manque d'intérêt de notre part pour le travail discret mais fort constructif, accompli par les groupements et les organismes économiques des Nations Unies, surtout en ce qui concerne le Fonds spécial, les Programmes d'aide technique et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La Thaïlande apporte un soutien total à ces activités bénéfiques et, pour prouver sa satisfaction, elle a décidé d'augmenter à nouveau le montant de la subvention qu'elle accorde aux deux premiers de ces organismes. Mon pays fera tout son possible pour accroître le rendement de ces activités en leur accordant de tout cœur sa collaboration. Nous le ferons avec la conviction qu'ils compléteront les efforts extrêmes que nous déployons pour résoudre les problèmes du développement et du progrès économique et social. Au fait, depuis quelques années déjà, une révolution paisible est en cours dans la Thaïlande. Ce n'est pas le genre de révolution où des hommes et des femmes sont lancés dans les rues, l'estomac creux et vêtus de haillons, pour piller, pour brûler et pour tuer, mais une révolution qui veut bâtir des écoles nouvelles, des routes nouvelles, des hôpitaux nouveaux, qui veut barrer les rivières pour permettre l'irrigation et la fourniture du courant électrique et qui veut récupérer des terres nouvelles, afin de permettre un accroissement des cultures. Tandis que progresse notre révolution, notre peuple peut se retourner sur le chemin parcouru, un chemin que ne joncheront pas les destructions et les ruines, mais qui présentera des réalisations comme autant de bornes milliaires jalonnant la route du progrès. Nous sommes heureux d'avoir reçu pour ces efforts importants l'aide de l'Organisation des Nations Unies et de bien des amis dévoués. Notre gratitude va vers tous et vers chacun d'entre eux.

172. A cet égard, notre gouvernement et notre peuple sont heureux de saluer la proposition faite par le Président Johnson de participer au développement du Sud-Est asiatique et, en particulier, à la réalisation du Projet d'aménagement du Mékong. Comme

il s'agit là d'une proposition susceptible d'établir une base solide et constructive pour une paix durable, nous espérons ardemment que d'autres pays industrialisés apporteront leur aide à cette tâche gigantesque et utile, car elle est susceptible d'accroître le bien-être économique et social des peuples qui habitent le Sud-Est asiatique. Nous sommes également reconnaissants du soutien enthousiaste qui nous arrive de divers côtés pour la création d'une Banque asienne de développement. Compte tenu des facilités et des commodités existantes et en considération de la présence à Bangkok de nombreux groupements émanant des Nations Unies, le Gouvernement thaï accueillerait avec joie l'installation de cette banque dans notre capitale.

173. Dans le monde actuel, qui est fait de diversités, de contrastes et de contradictions, il est fatal que se produisent des frictions, sinon des heurts. Si, en général, les efforts déployés pour les apaiser peuvent être couronnés de succès, pourtant certains différends, enflammés par des émotions fort vives, ont dégénéré en conflits qui ont amené un recours à la force des armes. Ce sont là des éventualités dont il faut tenir compte. Mais devant l'actuel pouvoir destructeur des armes modernes, le risque est trop grand pour laisser se produire le moindre conflit, car il peut dégénérer en conflagration mondiale. C'est pourquoi il vaut toujours mieux les empêcher d'éclater que tenter de les arrêter.

174. Comme autrefois, les germes des conflits présents, et peut-être aussi les germes des conflits futurs, on les trouve dans l'opposition des idées ou des idéologies, ainsi, bien sûr, que dans l'opposition des intérêts nationaux. Si les nations du monde, qu'elles appartiennent ou non à notre organisation, pouvaient être persuadées d'adopter une attitude tolérante qui reconnaisse à autrui la liberté qu'elles exigent pour elles-mêmes de choisir le régime économique et politique ou l'idéologie qu'elles considèrent comme la mieux adaptée à leur développement et à leurs intérêts propres, sans chercher à imposer à autrui le régime de leur choix, alors certaines des causes sérieuses de friction auraient

disparu. Si tel pouvait être le cas, les peuples pourraient jouir des bienfaits d'une véritable coexistence, bien plus durable qu'une trêve éphémère.

175. D'autre part, si puissantes que soient les idées et les idéologies, les intérêts nationaux ont joué, et, à n'en pas douter, ils continueront à jouer un rôle dominant dans la conduite des affaires internationales. Parfois, quand les idéologies viennent se heurter violemment, la conception exacte de ce que sont les intérêts nationaux et surtout l'intérêt qu'il y a à protéger la paix sur le plan général ou sur le plan régional peut contribuer à placer le conflit idéologique dans la perspective voulue et à l'empêcher ainsi de bouleverser la paix universelle. Nous espérons que cette vérité ne sera pas oubliée à l'heure où des efforts soutenus seront faits pour résoudre les difficultés au Vietnam.

176. D'autre part, les intérêts nationaux eux-mêmes peuvent bien n'être pas toujours concordants. Mais, avec de la clairvoyance, un esprit de concession et de compromis, ils pourraient s'ajuster à la satisfaction mutuelle de toutes les parties en cause et l'on pourrait rester sur le chemin de la paix et de l'harmonie sans adopter la voie de la discorde et du conflit. A nos yeux, l'Organisation des Nations Unies a été, et elle restera longtemps encore, un centre utile, susceptible d'harmoniser les antagonismes des idéologies et des intérêts nationaux. Si nous savons l'utiliser avec modération et avec la prudence voulue, cette organisation qui est la nôtre peut fidèlement servir nos intérêts individuels et collectifs et, surtout, la cause de la paix et de la bonne volonté internationale.

177. En ma qualité de bouddhiste, dont la foi a pour fondement essentiel la notion de paix — la paix pour tous les hommes aussi bien que la paix parmi les nations —, je m'unis pieusement à l'ardent plaidoyer de S. S. le pape Paul VI, dont la visite à notre assemblée nous a apporté à tous une inspiration spirituelle si profonde et selon qui la paix doit guider le destin des hommes et des nations.

*La séance est levée à 13 h 10.*